

pour la signature du formulaire avait été, au contraire, très vif et très remarqué, et les oratoriens, trop enclins aux thèses suspectes, partisans trop déclarés de *l'Augustinus*, avaient ressenti ses sévérités. Trois ou quatre fois leurs prédicateurs avaient été dénoncés, repris et blâmés par l'ordinaire, contraints à des rétractations formelles ou à des explications qui en étaient l'équivalent.

A Montbrison, par exemple, dès 1665, le P. Cadot avait été signalé par les chanoines de Notre-Dame-d'Espérance, qui envoyèrent à l'officialité diocésaine et à la Sorbonne quatorze propositions qu'ils jugeaient hérétiques (46).

Dans Lyon, quelques années après, le P. Jean Soanen, prêchant à Saint-Nizier, laissa trop apparaître vers quel côté l'inclinaient déjà des préférences qui le conduiront plus tard à la révolte ouverte contre l'Église et à la captivité dans l'abbaye de la Chaise-Dieu par lettre de cachet; le prédicateur de la paroisse voisine de Saint-Pierre était un jésuite; des deux chaires on se réfuta mutuellement, en attendant de s'accabler d'invectives et d'excommunications; l'archevêché intervint et l'oratorien ne parvint pas sans peine ni sans médiation puissante à se disculper (47).

(46) Archives nationales, M. M. 623. *Annales de la maison de l'Oratoire, établie rue Saint-Honoré, proche le château du Louvre, à Paris*, t. I. Le rédacteur de la note prétend que les chanoines jouèrent toutes sortes de mauvais tours au prédicateur, parce qu'ils le trouvaient trop long.

(47) Archives nationales, M. M. 621-622. *Mémoires pour servir à l'histoire de la Congrégation. Registre des choses ordonnées au Conseil*. Archives départementales du Rhône. *Fonds oratorien. Cahier des visites*.

Le P. Jean Soanen, le futur évêque de Senez, le patriarche de la secte, résida deux ans à Lyon, dans la maison de la côte Saint-Sébastien, de novembre 1679 au mois d'avril 1681; il se fit en particulier entendre à Saint-Pierre et à Saint-Nizier.